

**Directives pour
la mise en œuvre du
Product Stewardship**

Remerciements

Ce manuel pratique est un service que Fedichem offre à ses membres. Nous espérons qu'il constituera un outil utile pour toutes les personnes qui oeuvrent à la mise en place du programme Product Stewardship au sein de leur entreprise.

Le contenu de ce guide pratique est le résultat de plusieurs réunions du Groupe pilote Product Stewardship, dont les membres ont développé et mettent en œuvre le programme Product Stewardship au sein de leur entreprise. Le groupe a travaillé sous la présidence de Monsieur C. Petré (Solvay). La somme des expériences échangées a permis de baliser les différentes étapes, de la mise en œuvre du Product Stewardship, détaillées dans le guide.

Je tiens à adresser ici mes vifs remerciements aux membres du groupe pilote qui nous ont fait profiter de leurs expériences lors des réunions. Je remercie tout particulièrement le président, Monsieur Petré, pour sa collaboration proactive. Je tiens à remercier également Madame Godts (UCB) et Messieurs Aarts (Solutia), Herboux (AtoFina), Falckenback (AtoFina) et Cox (3M) pour leurs précieux conseils. Je remercie enfin Mesdames L. Verstraete et M. Bayet (secrétaires du Département Environnement, Sécurité et Politique des Produits - Fedichem) pour la mise en page, la traduction et l'adaptation des différents projets qui ont abouti à la version finale de ce guide.

Dimitri Pevenage
Attaché Politique des Produits
Département Environnement, Sécurité et Politique des Produits
Fedichem

Table des matières

Remerciements.....	2
Introduction.....	4
Product Stewardship: exemples et avantages.....	5
Directives pour la mise en oeuvre du Product Stewardship.....	8
Annexe I: Relation utilisateurs de produits et Product Stewardship.....	14
Annexe II: Relation clients et extension du Product Stewardship.....	18
Annexe III: Les directives Fedichem pour la mise en oeuvre du Responsable Care appliquée à la sécurité des produits.....	19

Introduction

L'impact des produits sur la santé humaine et l'environnement doit être au cœur des préoccupations de toute entreprise. Les entreprises et leurs clients sont confrontés quotidiennement à des risques potentiels au niveau de la sécurité, de la santé et de l'environnement du fait de leurs produits. De plus, ils doivent répondre à de plus en plus de questions émanant des autorités, du grand public, des mouvements écologiques.

L'an passé, avec la publication de sa brochure intitulée "Le Product Stewardship, c'est assurer la sécurité des produits tout au long de leur cycle de vie"¹, Fedichem a insufflé un nouvel élan à son programme de gestion responsable des produits. La brochure situe le Product Stewardship dans le cadre du Responsible Care et le définit comme suit :

"il implique une connaissance et une maîtrise correctes des risques liés aux produits chimiques, durant tout leur cycle de vie, et la mise en oeuvre de mesures visant à réduire leur impact sur la santé, la sécurité et l'environnement."

La mise en œuvre du Product Stewardship pour les produits chimiques permet de mieux maîtriser les risques qui y sont liés. Elle offre également l'avantage d'incorporer les aspects liés à l'environnement, la sécurité et la santé tout en tenant compte des difficultés techniques et des choix économiques.

Afin d'aider ses membres, Fedichem s'est engagé l'an passé à rédiger un guide pratique de mise en œuvre du Product Stewardship dans les entreprises.

Un groupe pilote "Product Stewardship" a aussitôt été constitué et s'est attelé à la rédaction du présent guide, qui est basé sur les expériences des membres du groupe pilote et sur la brochure que le Cefic a éditée sur le Product Stewardship au printemps 2001.

¹ Disponible sur simple demande sur le site web www.fedichem.be sous la rubrique publications

Product Stewardship: exemples et avantages

Les membres du groupe pilote ont formulé des exemples concrets de Product Stewardship :

UCB S.A. a décidé de retirer du marché le produit NPGDA (le diacrylate de neopentylglycol), utilisé dans la technologie Radcure (durcissement par irradiation), à cause de sa toxicité. Lors de la sélection des matières premières à performance égale, la préférence est donnée à celles qui contiennent le moins de substances dangereuses. C'est sur cette base qu'UCB sélectionne ses approvisionnements en toluène, dont, par exemple, une impureté courante est le benzène.

Le procédé Vinyloop, exemple de Product Stewardship chez Solvay :

En collaboration avec ses clients, Solvay a étudié les possibilités de recyclage du PVC. Le recyclage des produits fabriqués uniquement à base de PVC ne pose pas de problème particulier. Par contre, on rencontre de nombreux problèmes techniques avec les produits composés de différents matériaux, tels que les câbles, les feuilles textiles renforcées.

Ceci a conduit au développement du procédé Vinyloop, dont le but est de régénérer, développer, industrialiser et rentabiliser des composés de PVC devenus hors d'usage, dans le respect de l'engagement au Responsible Care. Le nouveau PVC devra être de bonne qualité, à un prix concurrentiel. Les clients recevront un soutien logistique pour optimiser le procédé.

AtoFina assure le management du cycle de vie de ses produits notamment au moyen de la reformulation des produits. Pour définir la formule d'un solvant de nettoyage pour composants aéronautiques, AtoFina a intégré, par une analyse de cycle de vie, les risques de pollution de l'air et de l'eau, les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique totale du procédé de fabrication. Ainsi ce solvant satisfait à l'ensemble des critères écologiques et apporte des performances supérieures à celles des produits concurrents.

Le Conseil européen de l'Industrie des Peintures, des Encres d'Imprimerie et des Couleurs d'Art (CEPE) a fait une proposition qui entraînera une réduction maximale des émissions de composants organiques volatils (COV) dans les peintures tout en répondant aux attentes du marché. En dehors de toute évolution des choix de la clientèle entre produits en phase solvant et en phase aqueuse, cette proposition devrait permettre une réduction d'environ 45% des émissions de COV en Europe.

La proposition CEPE a été élaborée sur la base des principes suivants :

- Elle s'applique à la fois aux secteurs grand public et professionnel du marché.
- Elle tient compte des différences significatives existant entre les Etats membres de l'Union européenne.
- Elle est indépendante de la technologie, et permet de ce fait de proposer aussi bien des produits en phase aqueuse que des produits en phase solvant.
- Elle est facilement compréhensible.

Dans cette proposition, le marché est subdivisé en catégories d'usage. Des teneurs limites en COV sont fixées pour chacune d'elles. Ces limites sont données à la fois pour des produits en phase aqueuse et pour des produits en phase solvant. Dans de nombreux secteurs, l'industrie ne sait pas formuler des produits en teneur réduite en COV ayant un comportement identique aux produits existants. Les utilisateurs finaux devront être informés des différences significatives qu'entraînera cette réduction.

Cette approche a plusieurs avantages, par exemple, en échelonnant les travaux techniques, en minimisant les conséquences économiques et en proposant un délai raisonnable aux utilisateurs pour s'adapter aux nouveaux produits.

Convention Belgaqua-Phytofar :

Des résidus de produits phytosanitaires peuvent être détectés, et plus particulièrement ceux de la famille des herbicides, dans l'eau destinée à la consommation humaine. En effet, ils doivent présenter une certaine persistance afin d'assurer une protection efficace des cultures et empêcher, pendant une période utile de la phase de germination et de croissance des plantes, le développement des « mauvaises herbes ».

Ces résidus de produits phytosanitaires présents dans les eaux destinées à la production d'eau alimentaire sont à l'origine d'une préoccupation non seulement de la part des distributeurs d'eau, mais aussi de la part de l'industrie phytopharmaceutique. La législation en vigueur dans l'Union européenne impose des limites très strictes en ce qui concerne la présence de produits phytosanitaires dans l'eau destinée à la consommation humaine.

Le souci d'assurer une meilleure efficacité des utilisations et une protection des ressources en eau a poussé deux secteurs industriels, celui de l'industrie phytosanitaire, branche de l'industrie chimique, et celui de la production et de la distribution d'eau à conjuguer leurs efforts et mener des actions communes. Cela permettra le maintien, voire l'amélioration de la situation par la promotion de bonnes pratiques agricoles, l'emploi de nouvelles techniques d'application et de nouvelles matières actives. Cette politique doit conduire à éviter la construction d'installations complémentaires d'épuration d'eau.

Il ressort de ces exemples qu'une entreprise peut tirer de nombreux avantages de la mise en oeuvre du Product Stewardship, notamment :

- Améliorer sa réputation auprès des clients, du public et des autres entreprises.
- Identifier les risques à un stade précoce et les maîtriser tout au long du cycle de vie d'un produit.

- Identifier les problèmes à un stade précoce et les résoudre avec les moyens appropriés.
- Construire une relation durable client/fournisseur grâce au service Product Stewardship.
- Augmenter la valeur ajoutée de ses produits en donnant d'elle-même une image d'entreprise responsable.
- Appliquer les nouvelles réglementations de manière plus efficace.
- Anticiper la demande de produits durables et respectueux de l'environnement.
- Servir à promouvoir les ventes.
- Constituer une base solide pour répondre aux attentes du public.

Directives pour la mise en oeuvre du Product Stewardship

La gestion responsable des produits implique que les entreprises deviennent des Stewards de leurs produits. Elles doivent tout d'abord veiller à la sécurité d'emploi de leurs produits à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Pour ce faire, un dialogue et une collaboration doivent s'établir avec les fournisseurs et les clients quant à la prise en compte des aspects liés à la sécurité, la santé et l'environnement propres aux produits.

La portée et les objectifs recherchés dans le cadre du Product Stewardship varieront d'une entreprise à l'autre. Des facteurs, tels que la taille de l'entreprise, les types de produits, les relations avec les clients et les fournisseurs, la culture de l'entreprise, interviennent.

Le guide donne des « directives » à suivre pour la mise en pratique du Product Stewardship. Chaque entreprise peut les moduler pour établir son programme propre.

Le guide distingue quatre étapes essentielles, explicitées ci-après, dans la mise en oeuvre du Product Stewardship. Elles sont:

- Engagement de la direction
- Mise sur pied d'une stratégie et d'un plan d'action
- Exécution
- Contrôle et stratégie d'amélioration

1. L'engagement de la direction

La responsabilité de démarrer le programme de gestion responsable incombe à la direction, qui doit veiller à engager les moyens nécessaires à son fonctionnement et à son suivi systématique.

Les aspects suivants doivent être développés :

Politique:

- Définir clairement la politique de gestion responsable des produits
- Planifier la stratégie
- Communiquer à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
- Intégrer le Product Stewardship dans l'organisation en place
- Affecter les moyens nécessaires
- Définir le « Product Steward » et désigner les personnes requises

Stratégie:

- Déterminer les objectifs et priorités
- Dresser et approuver un plan d'action
- Estimer et dégager des moyens
- Assurer une coordination étroite entre les différentes composantes de l'entreprise
- Sensibiliser toutes les parties concernées
- Définir indicateurs/paramètres

Exécution:

- Assurer le suivi de la mise en oeuvre pour atteindre les objectifs
- Développer la communication interne et externe

Amélioration continue:

- Evaluer périodiquement et ajuster les objectifs

2. Mise sur pied d'une stratégie et d'un plan d'action

Afin que le Product Stewardship devienne un programme effectif et efficace, la direction doit arrêter une stratégie qui explicite les objectifs de l'entreprise.

Le Product Steward:

Comme détaillé dans la brochure de Fedichem, le Product Steward joue un rôle primordial dans la conception et la réalisation du programme de Product Stewardship :

- Il est désigné par la direction
- Il dresse un état des lieux et procède à une analyse préliminaire de la stratégie
- Il définit la stratégie
- Il élabore le plan d'action
- Il est la personne de contact pour la direction et toutes les parties concernées par la mise en oeuvre du programme
- Il est responsable du contrôle et de la mise sur pied d'une amélioration continue

Phase exploratoire de la stratégie :

Il convient de dresser au préalable un inventaire des initiatives existantes. Les points suivants peuvent être examinés:

- Politique menée en matière de Responsible Care
- Gestion des produits en vigueur dans l'entreprise
- Inventaire des législations, procédures et codes en vigueur

Suivi de l'évolution de la législation et de la documentation sur les produits
Matrice reprenant les relations entre tous les utilisateurs concernés par le Product Stewardship (voir annexe I)
Sur base de cette matrice, définir les responsabilités en matière de gestion des produits
Inventaire et contenu des programmes de formation
Besoins et manquements de la gestion des produits en usage
Besoins des clients (voir annexe II)
Applications/valeur marchande des produits
Possibilités d'amélioration rapide
Définition de la plus value du Product Stewardship
Valeur ajoutée des produits
Opportunités de coopération
Applications clients

Formulation de la stratégie:

Sur base de l'étude préliminaire, la stratégie de gestion responsable des produits est définie. Elle répond aux questions suivantes:

- Que veut-on atteindre?
- Quels sont les objectifs spécifiques à atteindre, dans quels délais?
- Que visons-nous: le design du produit, la limitation des risques?
- Quels sont les produits pris en compte?
- Quelles sont les applications prioritaires?
- Quels sont les clients/fournisseurs concernés?

Il est conseillé de démarrer avec des projets bien ficelés pour ensuite les développer.

A titre d'exemple, les stratégies suivantes peuvent être élaborées :

- Les aspects protection de l'environnement, santé et sécurité de nos produits à haute valeur marchande sont optimisés tant sur le plan de la maîtrise du risque que du développement des produits.
- Les aspects protection de l'environnement, santé et sécurité de nos produits dont la vente ne cesse de croître sont optimisés afin d'augmenter la protection des consommateurs.
- Tous nos produits à succès souffrent du désavantage d'être sensibilisants. Tout doit être mis en oeuvre afin que cette propriété ne cause aucun préjudice aux utilisateurs. Des efforts dans le domaine de la R&D devront également être fournis en vue de tenter de neutraliser cette propriété.

Elaboration du plan d'action sur base de la stratégie définie:

Un plan d'action est établi en fonction de la stratégie arrêtée ; il comprendra éventuellement les postes suivants :

- Objectifs fixés
- Timing (un plan quinquennal semble optimal)
- Les produits concernés

- Les personnes concernées suivant leurs fonctions/responsabilités et leurs compétences/formation
- L'intégration du Product Stewardship dans l'organisation en place
- L'information à rassembler (données toxicologiques et écotoxicologiques, données relatives à l'exposition, analyse du cycle de vie, mesure des incidents, évaluation des questions des clients,...)
- Les étapes visées du cycle de vie des produits
- Les analyses de risques à effectuer
- Les paramètres pour mesurer le progrès
- Les moyens à engager pour réaliser le plan d'action
- Identification des clients et fournisseurs avec qui facilement coopérer.

Le plan d'action doit être réévalué périodiquement.

3. Exécution du plan d'action Product Stewardship

Le Product Steward coordonne et met en œuvre la gestion responsable des produits. Les lignes directrices sont contenues dans le guide Fedichem de mise en application du Responsible Care (voir annexe III).

Les modalités pratiques peuvent être adaptées en fonction des produits, de la coopération et de la communication.

Produits:

A) Développer des produits adaptés aux besoins de la clientèle, tout en tenant compte des effets de ces produits sur la sécurité, la santé et l'environnement (directive 3.2)

Exemple: Dans la phase de recherche et développement, on s'efforce d'employer des substances moins dangereuses. La recherche peut plus spécifiquement porter sur les substances CMR, sensibilisantes ou irritantes.

B) Collecter et actualiser des informations sur les effets nuisibles potentiels des produits. (directive 3.3)

Exemple: Tenir compte dans l'inventaire de tous les produits de départ et des impuretés pour aboutir au produit fini.

Exemple: Tenir compte dans l'inventaire de toutes les substances achetées, produites, vendues.

Exemple: Porter son attention sur l'expédition en petites quantités.

C) Information sur les différentes phases du cycle de vie d'un produit.

Exemple: les réglementations applicables à chaque produit pour toutes les phases de son cycle de vie sont systématiquement récoltées.

D) Evaluer les risques raisonnablement prévisibles liés à l'utilisation des produits. (directive 3.4)

Exemple: Les risques liés aux différentes phases du cycle de vie d'un produit sont étudiés en vue de prévenir tout incident éventuel.

E) Développer des systèmes appropriés afin de maîtriser les risques liés aux produits. (directive 3.5)

Exemple: la législation en vigueur (transport, sécurité, étiquetage, déchets,...) et/ou des normes ad hoc servent de valeurs de référence pour la maîtrise des risques.

Exemple: Contrôle régulier de la mise en conformité de la législation applicable.

Exemple: Garantie de la traçabilité des produits vendus.

Exemple: Investigation de l'exposition aux substances sensibilisantes et irritantes et élaboration de procédures en vue de réduire l'exposition.

Exemple: Constitution d'un dossier produit rassemblant les données toxicologiques et écotoxicologiques.

Cet exercice implique la constitution d'un dossier produits où toutes les données relatives aux dangers et risques sont répertoriées.

Coopération et communication:

Tous les utilisateurs d'un produit donné participent activement à la gestion responsable de ce produit. Un échange optimal d'informations et d'expertises entre les utilisateurs d'un produit à une phase définie du cycle de vie et le responsable environnement-sécurité donne les meilleurs résultats.

F) Procurer au personnel employé dans l'entreprise la formation adéquate en matière de sécurité, de stockage, de manutention, d'utilisation et du traitement approprié des produits après usage. (directive 3.6)

G) Sélectionner et collaborer avec les producteurs à façon et les distributeurs afin qu'ils respectent les normes en matière de sécurité, de santé et d'environnement. (directive 3.7)

H) Collaborer avec les fournisseurs afin que leurs produits et services satisfassent aux exigences de l'entreprise en matière de sécurité, de santé et d'environnement. (directive 3.8)

Exemple: Les fournisseurs sont contractuellement obligés de fournir des données sur les dangers et les risques liés aux substances livrées.

Exemple: Toujours vérifier lors des livraisons si les obligations légales sont respectées.

I) Informer et conseiller la clientèle en matière de sécurité lors de l'entreposage, la manipulation, l'utilisation et le traitement après usage des produits. (directive 3.9) (voir annexe II)

Exemple : Les fiches de données de sécurité établies sont régulièrement actualisées en vue de limiter les risques liés au produit.

Exemple : Eviter certaines utilisations et, dans les cas extrêmes, ne pas hésiter à retirer du marché un produit destiné à un usage spécifique.

J) Etre ouvert au dialogue avec le personnel et le public, anticiper et répondre à leurs préoccupations sur les effets négatifs éventuels des produits. (directive 3.11)

K) Collaborer activement avec les autorités à l'élaboration de la réglementation des produits. (directive 3.12)

Des éléments clés dans la communication du risque sont la fourniture de fiches de données de sécurité de qualité et un service technique après vente ou helpdesk pour traiter les plaintes et identifier les risques potentiels. Ce service fonctionnera également comme source de nouvelles informations en vue de réorienter le programme.

4 Contrôle et amélioration

Seules des actions de contrôle et de réévaluation du programme pourront garantir le processus d'amélioration continue du Product Stewardship.

Contrôle:

- Monitoring du plan d'action
- Mesure des résultats du plan d'action
- Mise en place d'un système de retour d'information
- Ajustement de la mise en œuvre des objectifs
- Audit (interne ou externe) sur base du plan d'action
- Vérification que la stratégie a conduit à des améliorations
- Comparaison des résultats après la mise en oeuvre du plan d'action avec les résultats de la première évaluation (qui a servi de base à la définition de la stratégie)
- Communication des attentes et des résultats du contrôle

Amélioration continue:

- Réévaluation des besoins nécessaires
- Réévaluation de la stratégie
- Identification des nouveaux besoins (internes et externes)
- Redéfinition du plan d'action sur base des résultats du contrôle
- Analyse/ajustement/extension de la stratégie
- Communication des résultats

Annexe I: Relation utilisateurs de produits et Product Stewardship

MATRICE du PRODUCT STEWARDSHIP

Fonctions Pratique	Direction générale	R&D	HSE	Achats	Production	Marketing / Vente	Distribution	Product Steward	Communication clients
Management	•							•	
Mesure des résultats	•							•	
Moyens	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Information HSE		•	•	•	•	•		•	•
Analyse du risque		•	•	•	•	•		•	
Gestion du risque		•	•	•		•		•	•
Améliorations produits/procédés		•	•		•	•		•	
Formation & retour d'expérience		•	•		•	•		•	•
Production à façon			•	•	•		•	•	
Fournisseurs			•	•			•	•	
Distributeurs		•	•			•	•	•	•
Clients et utilisateurs externes		•	•			•		•	•

Polymères

Matrice de Responsabilités HSE Produit

Etape de vie	Sujet	Service responsable	Domaine	Contact
Design R&D	Choix du catalyseur / initiateur ; Obtention de sa fiche de sécurité (FDS)			
	Choix d'un additif ; Obtention de sa FDS			
	Choix d'un aide à la polymérisation ; Obtention de sa FDS			
	Approbation de la recette du produit			
	Contrôle de la conformité de la recette aux réglementation sanitaires & environnementales			
	Test de conformité du produit aux réglementations pharmacopées			
	Vérification des propriétés physico-chimiques du produit			
	Tests de conformité aux réglementations sanitaires (hors migration) & environnementales			
	Tests de migration sur produit destiné au contact alimentaire			
	Essai en unité pilote			
	Essai au hall d'application			
	Rédaction de la fiche de données de sécurité (FDS ou SDS ou MSDS)			
	Fourniture des informations sur la stabilité et la réactivité en cas d'incendie pour la FDS			
	Fourniture des informations toxicologiques de la FDS			
	Fourniture d'un avis relatif à la santé des personnes (hygiène industr., soins)			
	Fourniture des informations écotoxicologiques sur la FDS			
	Fourniture des informations relatives au transport sur la FDS			
	Choix des numéros d'appel d'urgence			
	Transport du produit expérimental en clientèle			
	Design R&D (end)	Essai en clientèle		
Enregistrement du nouveau produit hors EINECS (ELINCS, TSCA, ..)				
Contrôle de l'enregistrement du produit dans les inventaires (EINECS, TSCA, ..)				
Demande de mise à jour de la FDS				
Mise à jour de la FDS				
Information de modifications majeures de la FDS auprès des diffuseurs				
Diffusion de la FDS sur Intranet				
Rédaction de la fiche technique (technical data sheet)				
Diffusion de base de données sur CD-Rom et sur internet				
Diffusion d'informations sur Internet				
Diffusion d'information sur Intranet				

Etape de vie	Sujet	Service responsable	Domaine	Contact
	Transmission des informations requises aux centres Antipoisons nationaux			
	Transmission de la composition et de ses modifications aux autorités et aux clients			
	Information du Regulatory affairs des modifications de composition			
	Introduction de la recette dans la base de données			
	Introduction de la législation dans la base de données			
	Introduction de la nationalité des clients dans la base de données			
Manufacturing	Préparation des essais en usine			
	Réalisation des essais en usine			
	Qualification des matières premières et référencement des fournisseurs			
	Mise à disposition des FDS des matières premières			
	Acceptation qualitative des matières premières			
	Conformité de la recette usine à la recette approuvée en phase R&D			
	Contrôle de la conformité de la recette sur base du cahier de production			
	Contrôle analytique de la conformité de la recette sur base d'analyses de produit			
	Traçabilité des matières premières dans le produit (origine, n° lot fournisseur, ..)			
	Contrôle de la valorisation et de la traçabilité des by-products & du scrap			
	Contrôle de l'intégrité du produit			
	Garant de la spécification technique de l'emballage			
	Rédaction de la spécification de l'emballage			
	Déclaration des emballages entrants (Belgique uniquement)			
	Plan de prévention des emballages; déclaration des emballages sortants (produit vendu en Belgique uniquement)			
	Conformité de l'étiquetage			
Warehousing	Protection du stockage du produit fini (incendie, contamination, ..)			
	Contrôle de l'intégrité du produit et de son emballage			
	Contrôle de la qualité et de la sécurité de l'entreposage (matériel utilisé, stabilité des palettes, ..)			
Transport	Rédaction de la spécification de transport par route			
	Responsable de l'affrètement			
	Fourniture de la fiche de sécurité de transport (tremcard)			
	Fourniture de la FDS			
	Contrôle de conformité des équipements de transport			
	Chargement du produit			
	Contrôle de conformité du chargement (poids/essieu, temps de conduite, etc.)			
	Contrôle du respect des législations ADR (route)			

Etape de vie	Sujet	Service responsable	Domaine	Contact
	Contrôle du respect des législations IMO-IMDG (maritime)			
	Rédaction du formulaire de transport CMR			
	Contrôle du déchargement du produit en clientèle			
	Traitement des réclamations			
Converting	Fourniture de la FDS			
	Fourniture de certificats d'analyse			
	Fourniture de certificats de conformité de composition ou d'usage			
	Tests de conformité aux réglementations sanitaires & environnementales			
	Traçabilité des lots			
	Qualification du transformateur (contrôle de son aptitude à transformer selon les règles de l'art)			
	Conformité des équipements de transformation à la législation HSE			
	Qualité de l'objet final			
	Traçabilité de l'objet final			
	Contrôle de la qualité du stockage			
	Contrôle de la conformité de la gestion des déchets de transformation			
	Contrôle du marquage du polymère pour le tri			
	Contrôle du transport & déchargement de l'objet final en clientèle			
	Elaboration de normes			
Traitement des réclamations				
Using	Fourniture de certificats de conformité de composition ou d'usage			
	Tests de conformité aux réglementations sanitaires & environnementales			
	Qualification du conditionneur ou de l'entrepreneur			
	Conformité aux normes & à la législation HSE des équipements de conditionnement ou de mise en œuvre			
	Qualité de l'objet final			
	Contrôle de la conformité de la gestion des déchets de conditionnement ou de mise en œuvre			
End of life	Information sur la durée de vie des granules et de l'objet			
	Traçabilité de l'objet final			
	Respect de la législation de fin de vie			
	Collecte de l'objet en fin de vie			
	Traitement de l'objet en fin de vie			
	Traçabilité des déchets			
	Lobbying relatif à la législation			
Débouchés de recyclage & de valorisation				

Annexe II: Relation clients et extension du Product Stewardship

Source: <http://www.epa.gov/swercepp/factsheets/sartomer.pdf>

United States Office of Solid Waste EPA 550-B01-002
Environmental Protection and Emergency Response May 2001
Agency (5104) www.epa.gov/ceppo/

How to Improve Safe Handling of Chemical Products: Sartomer Company, Exton, Pennsylvania

The Chemical Safety Network is designed to share successful practices in implementation, risk communication, and data use. The projects detailed in the Chemical Safety Network are easily reproducible, low cost and promote partnership-building in the community. This fact sheet does not provide extensive information about a project. Rather, it is intended to help stakeholders generate ideas, identify tools and pinpoint funding sources for accident preparedness and prevention initiatives.

Program Overview

The proper handling of chemicals during their entire life-cycle, product stewardship, is key to chemical safety. Sartomer assesses a new or potential customer's or distributor's ability to handle hazardous products safely by reviewing their environmental, health and safety (EHS) practices and, if warranted, making recommendations for improvements. These reviews are conducted by sales personnel who prioritize customer visits based on the hazard of the product(s) purchased and the types of safety and environmental programs implemented by the customer.

Hazard Evaluation

Sartomer evaluates the overall hazard of its products by using a numerical rating system. Rankings are based on each product's acute health hazard, flammability hazard, reactivity hazard, chronic health hazard, and carcinogenicity hazard.

"Category A" products, the products with the highest overall hazard, are considered first when prioritizing customer reviews. For example, customers that use or purchase "category A" products would go to the top of the evaluation list. Customers that participate in an industry-sponsored safety program would be given a lower priority on the evaluation schedule.

Customer Relations

Sartomer maintains a relationship with its customers and distributors by following a philosophy of "cradle-to-grave" product stewardship or product responsibility. Distributors are considered an extension of the Sartomer sales force and receive health, safety and environmental information and training on Sartomer products. Sartomer also maintains a relationship with its distributors' customers as part of the commitment to product stewardship.

Annexe III: Les directives Fedichem pour la mise en oeuvre du Responsable Care appliquée à la sécurité des produits

Autoévaluation

La démarche Responsable Care préconise une autoévaluation périodique en vue de :

- Quantifier le progrès réalisé ou non;
- Collecter des données, par exemple analyse de tendances, rapport de performance pour des tiers,...

Une feuille de travail a été établie par directive. Elle peut servir à suivre l'évolution du processus de mise en oeuvre. Chaque feuille reprend les rubriques suivantes :

- 1 les directives (les directives dans chaque domaine)
- 2 une définition de ce qu'il faut entendre par "mise en oeuvre" de la directive

La définition de "mise en oeuvre" doit servir de référence de base pour atteindre le stade 4. Au cours de l'évaluation, il peut arriver de trouver une définition mieux adaptée au contexte réel de l'entreprise.

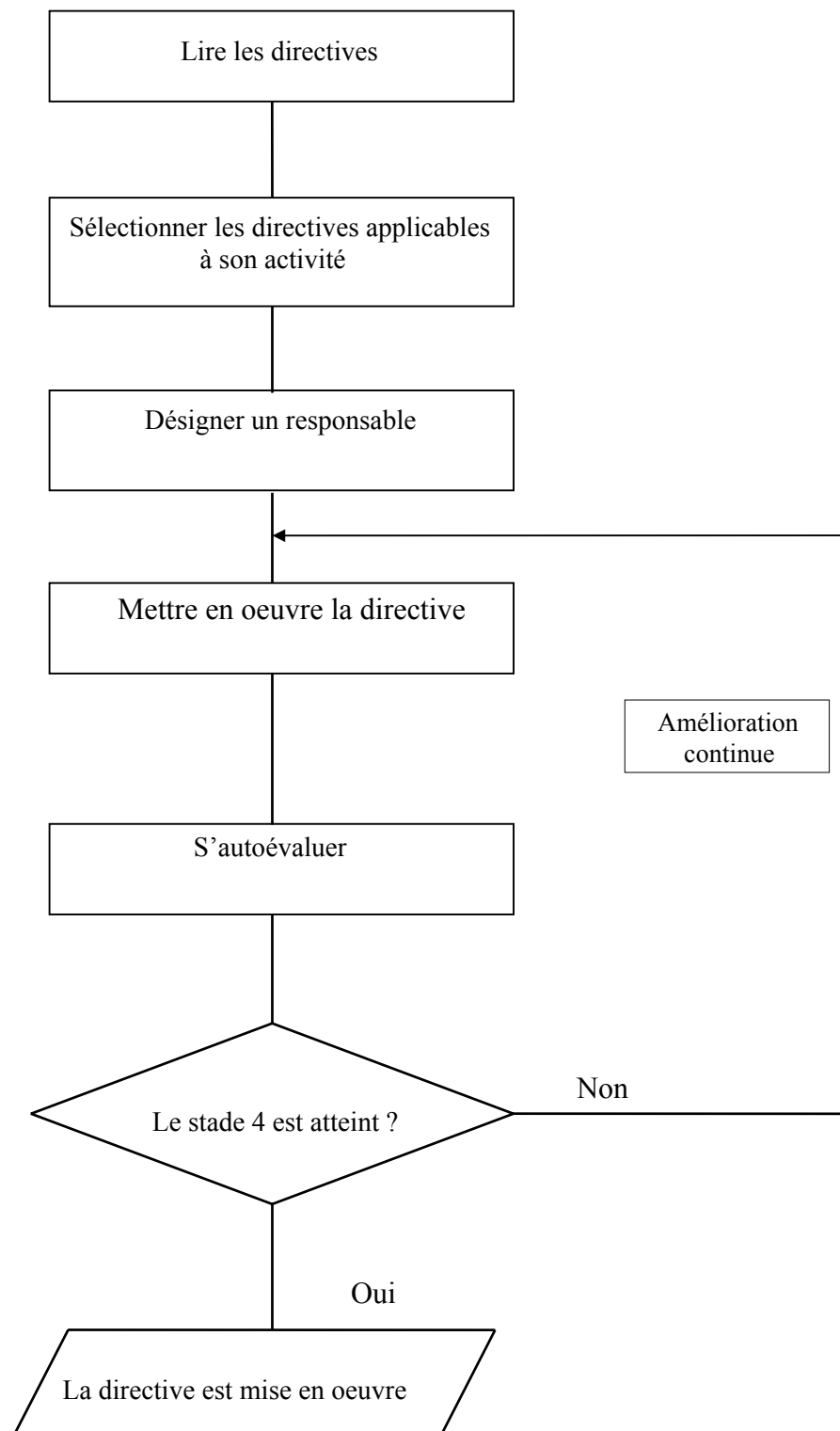
- 3 cinq colonnes pour indiquer le stade de mise en oeuvre atteint au cours de l'autoévaluation

L'état d'avancement de la mise en oeuvre s'articule comme suit :

- | | | |
|---------|---|--|
| Stade 0 | : | Pas d'action |
| Stade 1 | : | Les pratiques de l'entreprise sont comparées à la directive |
| Stade 2 | : | Un plan d'action est mis en place pour mettre en oeuvre la directive |
| Stade 3 | : | Le plan d'action est mis en oeuvre |
| Stade 4 | : | La directive est mise en oeuvre |

- 4 une colonne "Objectifs/Plans pour noter les actions à prendre dans le cadre d'une amélioration continue.

Comment démarrer l'organisation du Responsable Care?



Responsable :

Directives pour la sécurité des produits	Mise en oeuvre des directives signifie :	Stade de mise en oeuvre					Objectifs/Plans	Responsable	Date limite	Parafe
		0	1	2	3	4				
3.1 Démontrer que le souci et l'amélioration permanente des aspects sécurité, santé et environnement, relatifs aux produits, sont une priorité importante de l'entreprise.	3.1 L'amélioration des aspects sécurité, santé et environnement relatifs aux produits figure explicitement comme une des priorités importantes dans la déclaration de politique de l'entreprise.									
3.2 Concevoir, développer ou adapter les produits pour satisfaire les besoins de la clientèle, tout en tenant compte des effets de ces produits sur la sécurité, la santé et l'environnement.	3.2 Lors de la conception, du développement ou de l'adaptation des produits, il est systématiquement tenu compte des effets de ces produits sur :									
	1 la sécurité,									
	2 la santé et									
	3 l'environnement.									
3.3 Collecter et actualiser des informations sur les effets négatifs potentiels des produits.	3.3.1 Des informations sur les effets négatifs (potentiels) des produits sont systématiquement collectées et actualisées à l'aide de :									
	1 banque(s) de données sur les produits;									
	2 littérature;									
	3 périodiques;									
	4 expérience propre et externe.									
	3.3.2 La classification, l'étiquetage et l'emballage répondent aux exigences légales en matière d'information sur les effets négatifs (potentiels).									

		3.3.3	Toute nouvelle information sur les effets négatifs (potentiels) des produits est systématiquement reprise dans les fiches de sécurité des produits et les autres fiches techniques des produits.											
3.4	Evaluer les risques raisonnablement prévisibles liés aux utilisations courantes et aux mauvais usages des produits. Réexaminer et adapter périodiquement cette évaluation.	3.4.1	Les risques liés aux utilisations courantes et aux mauvais usages des produits (raisonnablement prévisibles) sont systématiquement évalués dans la mesure où les connaissances scientifiques le permettent.											
		3.4.2	Une évaluation des risques des produits est menée.											
		3.4.3	L'entreprise collabore aux programmes européens d'évaluation des risques des substances.											
		3.4.4	Une analyse du cycle de vie du produit est faite là où la possibilité existe.											
		3.4.5	L'évaluation de ces risques est périodiquement réexaminée et adaptée en fonction des nouvelles connaissances.											
		3.4.6	Les résultats de ces évaluations de risques sont systématiquement incorporés dans les fiches de sécurité des produits et autres fiches techniques utilisées dans l'entreprise.											
3.5	Développer des systèmes appropriés afin de gérer les risques des produits et les mettre en oeuvre dans ses opérations.	3.5.1	Des contrôles des émissions sont effectués.											
		3.5.2	Les phrases R et S sont appliquées.											
3.6	Donner au personnel une formation adéquate à la sécurité lors de l'entreposage, la manipulation, l'utilisation et le traitement des produits après usage.	3.6.1	Tout le personnel en contact avec les produits, ainsi que le personnel de la production, de la vente, du marketing et de la distribution des produits reçoit systématiquement une formation adéquate en matière de : 1 sécurité de l'entreposage,											
			2 manipulation et utilisation des											

		produits,								
		3 traitement des produits après usage.								
	3.6.2	Les brochures et/ou fiches techniques sont distribuées au personnel.								
	3.6.3	Les procédures à suivre pour donner les premiers soins sont élaborées et communiquées au personnel.								
3.7	Sélectionner les entreprises extérieures et les distributeurs et collaborer avec eux afin qu'ils puissent respecter les normes de sécurité, de santé et d'environnement.	3.7.1	Des critères sont établis en matière de sécurité, santé et protection de l'environnement pour la sélection des producteurs sous contrat et des distributeurs.							
		3.7.2	Les producteurs et les distributeurs sont sélectionnés sur base de critères préétablis.							
		3.7.3	L'échange d'information est fixé contractuellement.							
		3.7.4	Des contacts réguliers sont organisés avec les producteurs et les distributeurs.							
		3.7.5	Un examen systématique de conformité à ces normes préside à la sélection.							
		3.7.6	L'entreprise assiste ces producteurs et distributeurs à se conformer aux normes ci-dessus.							
3.8	Collaborer avec les fournisseurs afin que leurs produits et services satisfassent aux exigences de l'entreprise en matière de sécurité, de santé et d'environnement.	3.8.1	Les exigences de l'entreprise en matière de sécurité, de santé et d'environnement sont clairement communiquées aux fournisseurs à l'aide de : 1 brochures;							
		2	réunions;							
		3	échanges d'information.							

		3.8.2	L'entreprise collabore avec les fournisseurs afin que leurs produits répondent aux exigences en matière de sécurité, de santé et d'environnement.										
		3.8.3	Le fournisseur met à la disposition des clients des fiches de données de sécurité conformes à la réglementation européenne en la matière.										
3.9	<p>Informé et conseiller la clientèle en matière de sécurité lors de l'entreposage, la manipulation, l'utilisation et le traitement des produits après leur usage.</p> <p>S'informer des utilisations courantes ou des mauvais usages possibles des produits.</p>	3.9.1	Des fiches de données de sécurité contenant toutes les informations et conseils sur la sécurité lors de l'entreposage, la manipulation, l'utilisation et le traitement des produits après leur usage sont systématiquement prodiguées à la clientèle.										
		3.9.2	Les clients sont informés de l'existence d'un point de contact qui peut leur fournir des renseignements et conseils techniques concernant la sécurité lors de l'entreposage, de la manipulation, de l'utilisation et du traitement des produits après leur usage, de même qu'en cas d'urgence.										
		3.9.3	La clientèle est informée à l'aide d'étiquettes réglementaires, de brochures, de notes et bulletins spéciaux.										
		3.9.4	Des séminaires, des stages sur la sécurité de l'entreposage, de la manipulation, l'utilisation et le traitement après usage des produits sont organisés à l'intention des clients.										
		3.9.5	Des informations sur les utilisations courantes et les mauvais usages possibles des produits sont rassemblées au départ de la littérature, des clients, du Centre Antipoisons, ...										

		3.9.6	La clientèle est systématiquement informée des utilisations courantes ou des mauvais usages possibles des produits.										
		3.9.7	Toute nouvelle information sur les utilisations courantes ou les mauvais usages possibles des produits est systématiquement reprise dans les fiches de sécurité ou autres fiches techniques sur les produits.										
3.10	Contribuer à l'élaboration et à l'amélioration constante des méthodes visant à limiter, valoriser et éliminer les déchets issus de l'utilisation des produits.	3.10	L'entreprise collabore à un ou plusieurs projets d'élaboration ou d'amélioration constante de méthodes visant à limiter, valoriser et éliminer les déchets issus de l'utilisation des produits.										
3.11	Etre ouvert au dialogue avec le personnel et le public; anticiper et répondre à leurs préoccupations sur les effets négatifs éventuels des produits.	3.11.1	L'entreprise est ouverte au :										
			1 dialogue avec le personnel;										
			2 dialogue avec le public;										
			3 dialogue avec les riverains.										
		3.11.2	Des portes ouvertes sont organisées pour le personnel, le public, les riverains.										
		3.11.3	Des réunions sont organisées pour le personnel, le public, les riverains.										
		3.11.4	Des brochures sont mises à la disposition du personnel, du public, des riverains.										
	3.11.5	Un point de contact est établi. Le public et les riverains en sont informés.											
	3.11.6	Les mesures prises par l'entreprise pour réduire ou éliminer les effets négatifs éventuels des produits sont communiquées au personnel et au public.											
3.12	Participer de manière active avec les autorités à l'élaboration de la réglementation des produits.	3.12	L'entreprise collabore activement avec les autorités à l'élaboration de la réglementation des produits.										